



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04663

Numéro SIREN : 814 895 777

Nom ou dénomination : BERTHELET

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2017 sous le numéro de dépôt 7396

1 BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise		EURL BERTHELET		82 rue Nationale		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		33240 STANDRE DE CUBZAC					
Numéro SIRET *		8 1 4 8 9 5 7 7 7 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		13		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122016			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	549	030	201	348	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	549	048	201	348	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	60 869	070		60 869	
		072	914	074		914	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	8 778	086		8 778	
	Charges constatées d'avance *	092	274	094		274	
	Total II	096	70 834	098		70 834	
	Total général (I + II)	110	71 383	112	201	71 182	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000		
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art d'artistes vivants* de Bordeaux)	132		132			
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136	21 511		
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	22 511		
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	4 008		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	172	6 281	172	44 663		
	Total III	176		176	48 671		
Produits constatés d'avance	174		174				
Total général (I + II + III)	180		180	71 182			
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 838	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7396
Le 02 MAI 2017
sous le N° 7396
"Certifié conforme"

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL BERTHELET		Exercice N clos le 31122016		Exercice N-1 clos le		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	106 149		
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	{ 215 217		214			
						218	32 536		
						222			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224			
	Production immobilisée *					226			
Subventions d'exploitation reçues					230	469			
Autres produits					232	139 154			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					234	43 814			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236			
	Variation de stock (marchandises) *					238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					242	28 652		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					244	799		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	151			
	Rémunérations du personnel *					250	35 649		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					252	9 678		
	Dotations aux amortissements *					254	529		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				259			1 806		
Total des charges d'exploitation (II)					262	120 927			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					264	18 227			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					270			
	Produits exceptionnels (IV)					280	9 532		
	Charges financières (V)					290			
	Charges exceptionnelles (VI)				347		2 638		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				348				
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					300	3 610		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306			
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					310	21 511			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					312	21 511	314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					316			
	Provisions non déductibles *					318			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					322			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM				248		468		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)				249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					324	3 610		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					330			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					332			
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342	
	Pôles de compétitivité hors (ICE) (44. undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	Divers* ZFA (44. quaterdecies) dont	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	350 1 523
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS					334	24 066		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					352			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					356			360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS					370	24 066		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2016**

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2016

Libellé	Montant
Totalisation	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **EURL BERTHELET** Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
ACTIF IMMOBILISE								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	2 838	474	2 289	476	549
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	492	2 838	494	2 289	496	549

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
					IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	529	564	328	201
TOTAL		570	572	529	574	328	201

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 % 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	TGM CAISSE				
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧				
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1	2 289	328	1 960		(1 960)							
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	2 289	580	328	582	1 960	584	586	(1 960)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590		583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).											591	
TOTAL					596	(1 960)	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL BERTHELET Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	5 032
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	17 169
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	10 156
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BERTHELET		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 26112015 et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois 13	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		106 149
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		32 536
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		3
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		467
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 1	144	139 154
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		43 814
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		21 080
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		1 806
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
	TOTAL 2	152	66 700
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	72 454
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)			117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		0
dont apprentis	657		0
dont handicapés	651		0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

BERTHELET
EURL au capital de 1.000 euros
Siège social : 82, rue Nationale – 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
RCS BORDEAUX 814 895 777

* * * * *

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 MARS 2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016**

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 21.511,30 euros de la façon suivante :

- A la réserve légale,

soit..... 100,00 euros

L'associé unique constate que, suite à cette affectation, la réserve légale est, conformément aux règles légales, dotée à hauteur de 10 % du capital social.

- Le solde au report à nouveau,

soit..... 21.411,30 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais été distribué de dividendes.

LE GERANT

